



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 5 JUILLET 2018

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 2 juillet 2018 entre le secrétaire d'état Olivier DUSSOPT et les organisations syndicales de la fonction publique, il a été annoncé que les contributions du comité AP 2022 avaient été remises au gouvernement. Les travaux des quatre chantiers se poursuivent, les réformes sur les services s'enchaînent. Cependant, un récent article de journal décrivait très justement CAP 22 comme une *"grenade dégoupillée que le gouvernement ne semblait plus trop savoir comment manipuler"*. Vision réaliste des choses, quand on sait que ce rapport ne sera plus rendu public ! Selon le 1^{er} Ministre, les réformes se feraient plutôt au fil de l'eau. Effectivement, le gouvernement envisagerait désormais de livrer CAP 22 *"en pièces détachées"*, à la rentrée. Les réformes, attendues comme explosives, seraient ainsi distillées au compte-gouttes, au fil des semaines, pour en atténuer les risques et en mesurer les effets !!

Après avoir annoncé à grand renfort médiatique qu'il fallait attendre la publication du rapport CAP 2022 pour y voir plus clair sur les réformes à venir, c'est aujourd'hui « marche arrière toute ».

La nature ayant horreur du vide, c'est donc la cour des comptes qui se charge du travail de communication sur les changements nécessaires à la DGFIP. Pour ce faire, elle publie de manière fort opportune un rapport sous forme de véritable plaidoyer contre notre administration et préconise des pistes d'économies, par abandon de pans entiers de nos missions ! Elle affiche avec mépris un rapport anniversaire qui sent la commémoration.

À plusieurs reprises, Monsieur le Président, vous avez taxé nos organisations syndicales de « passéistes ». Pourtant, avoir une administration de l'état avec des fonctionnaires à statut pour l'ensemble des missions accomplies par la DGFIP n'est pas si ancien que cela.

Le statut ne date que de 1947, et encore il n'était pas ce que nous connaissons aujourd'hui. La DGFIP date de 2009, nous sommes donc une administration toute jeune, même si elle est issue d'une fusion de deux administrations plus anciennes.

En quelques décennies, les agents se sont adaptés à des réformes législatives et à de profondes mutations informatiques. Pour rappel, la DGFIP a perdu plus de 20 000 emplois depuis la fusion, ce qui en fait le premier contributeur de toute la fonction publique en matière de suppression d'emplois. Vous ne pourrez nier que ces suppressions ont été lourdes de conséquences pour nos services.

Il est en outre important de souligner que grâce à ce statut, les contribuables ont l'assurance que les agents en charge des missions sont indépendants du pouvoir politique et des lobbies économiques.

Il est étrange qu'une vision qui vise à revenir en arrière en confiant nos missions à des agences ou à des entreprises privées soit présentée comme « moderne ».

De la même manière, le statut a enfin permis aux agents d'avoir le droit d'expression par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales.

Remettre en cause le droit syndical, ne pas faire du dialogue social une priorité comme c'est le cas à la DGFIP, n'a donc rien de moderne. C'est cela le retour au passé !

Venons en maintenant à l'ordre du jour du CTL.

Vous nous annoncez une réorganisation de la Direction. Heureusement que ce sujet a été évoqué dans une réunion informelle ce 27 juin 2018, car le document joint à la convocation du CTL n'est qu'un organigramme sans aucune explication !

L'organigramme issu de la fusion a seulement 9 ans et il ferait déjà parti du passé ? Quid du respect des métiers tant vanté par la DGFIP au moment de cette même fusion. Que faut-il comprendre de la création d'un pôle partenaire et d'un pôle régalien ? Selon vos propres termes ce pôle régalien est le socle durable et permanent de la DGFIP. Que faut-il en conclure pour le reste ?

Pour les points d'étapes sur l'ASR, il manque là aussi des éléments dans les documents préparatoires. Aucun des comptes-rendus des différents groupes de travail n'est fourni.

Après avoir réuni les agents ces derniers jours dans le cadre d'HMI et de passages dans les services, une chose est sûre : les fusions de SIE et SIP à Toulon provoquent incompréhension, tensions et colère.

L'incompréhension est tout à fait normale. On demande aux agents des différents services de se projeter sur une fusion de 4 à 2 SIE et 4 à 2 SIP, alors qu'ils savent tous que la fusion à un seul SIP et un seul SIE est actée dans le délai d'un an .

Pire, pour les SIP, les agents savent que se rajouteront dès 2019 les restructurations visant à mettre en place l'accueil multi-canal que vous appelez RCT.

Comment imaginer son avenir dans ces conditions ? Il y a un problème de méthode sur le fond. Ce problème de méthode est de plus aggravé par votre projet sur les horaires d'ouverture à TOULON.

S'agissant des horaires d'ouverture, à la lecture des documents préparatoires, vous projetez de coupler l'ouverture de l'accueil des SIP se trouvant place Noël Blâche avec celui de Var Amendes, rue Saint Bernard, juste en face de celui des SIE.

Pour nos organisations syndicales il y a bien lieu de différencier ces trois accueils pour décrypter les résultats de la consultation.

Suite à nos nombreux échanges, vous n'êtes pas sans savoir que nous contestons le résultat du vote présenté à l'appui du document préparatoire au CTL. Dans le cadre de la consultation lancée via les chefs de service, vous avez vous-même admis, lors du CTL du 26 juin 2018, que les agents avaient dû voter plusieurs fois pour satisfaire votre volonté. Nous savons qu'aux SIP de TNE et TNO, cette démarche a abouti à transformer des votes exprimés pour le Statu quo en vote d'Abstention. Cela nous a été confirmé par les agents de ces services.

Après cette opération, vous présentez le vote pour une fermeture sur 2 demi-journées comme majoritaire.

Sur 86 votants, 29 sont pour l'option 2 (fermeture lundi et jeudi après-midi) et 26 sont pour l'option 3 (statu quo). Mais 29 votants sont pour l'option 4 (Abstention).

Si vous avez demandé un nouveau vote, c'est parce que l'option qui avait recueilli le plus de voix était le Statu Quo. Sur 4 SIP, un seul est majoritairement (sur l'ensemble des votants) pour l'option 2.

Vous comprendrez que les représentants des personnels que nous sommes ne peuvent accepter cette forte pression mise sur le dos des agents pour qu'ils modifient leur vote. D'autant que cette consultation a été lancée unilatéralement sans information préalable des représentants des personnels. Vive la démocratie à la DDFiP du var !

Nous considérons qu'il faut donc respecter le souhait initial des agents que vous avez consultés.

Pour autant des problèmes sont posés : le poste de Var Amendes est en souffrance, ce qui explique que la demande de diminution des plages horaires d'ouverture puisse être plus forte.

Mais ce poste représente 11 agents sur le total de 166 agents consultés et ne saurait déterminer à lui seul l'immédiate fermeture de l'accueil des SIP et ce, **dès le 16 juillet 2018**.

Vous nous avez par ailleurs exposé votre vision de la modification de l'accueil en SIP, vision qui implique un changement important de philosophie et qui se traduit par votre formule "RCT".

Les quatre SIP de Toulon travaillent actuellement sur une fusion en deux SIP pour le 1er janvier 2019, soit dans 6 mois. Le public n'est pas averti d'un changement qui interviendrait en juillet 2018.

Les agents des SIP, accueil compris, savent d'ores et déjà qu'en concentrant immédiatement la réception sur les matinées, c'est une rentrée catastrophique en terme

de gestion qui se profile dès la fin août, date à laquelle les volumes de réception ne manqueront pas d'augmenter comme chaque année.

Enfin, nous vous rappelons que, loin d'être "passéistes", nos organisations sont intervenues à de multiples reprises pour améliorer l'accueil de Toulon; la fermeture à 11h30 au lieu de 12H étant, par exemple, issue d'une demande syndicale.

L'intersyndicale au complet vous demande donc :

Une diminution des horaires de Var Amendes telle que vous l'avez formulée, accompagnée de l'engagement d'un groupe de travail pour réfléchir à des solutions plus pérennes.

Le maintien des horaires actuels d'ouverture de l'accueil des SIP et la mise en place d'un groupe de travail sur le futur du grand accueil SIP Toulon dans le cadre des fusions, incluant l'ensemble des modes de réception, physique, téléphonique, courriel et RDV.

Ces propositions permettraient à la fois de répondre à l'urgence signalée de Var Amendes et au souhait des agents de trouver des solutions à terme pour l'accueil du public des particuliers en évitant les crispations qui pourraient se profiler à la rentrée si votre proposition était maintenue en l'état.

Venons-en à l'accueil multi canal ou « RCT » :

Si les vade-mecum respectifs ne suscitent, pour le moment du moins, aucune remarque particulière, nous ne pouvons en dire autant du calibrage des emplois.

En toute logique, vos projets sont assis sur l'analyse des flux d'accueil tous canaux confondus.

Or, s'agissant du projet de Brignoles, vous considérez une baisse programmée de l'accueil physique de près de 12 % entre 2017 et 2018 alors que la baisse avérée sur les trois premiers mois de l'année ne l'est qu'à hauteur de 4,40 %.

En ce qui concerne le volume des courriels, vous feignez de ne pas reconnaître la très forte croissance de leur volume. Or, entre 2016 et 2017, une hausse de 73 % a été enregistrée sur ce SIP. Bien qu'il ne soit pas acquis qu'une telle hausse ne se reproduise en 2018, pourquoi ne pas en tenir compte alors que vous l'avez fait pour l'accueil physique ?

Votre méthode est contestable car elle n'est pas totalement objective ; elle met en évidence des modes de calculs orientés pour servir la cause de votre plan.

Si vous considérez la hausse du volume des courriels, que vous savez pour autant certaine, à hauteur de la moyenne départementale de 2017 (soit 44%), alors le volume des courriels de Brignoles passerait de 25000 à 36000. Le calibrage correspondant au traitement de plus de 11000 courriels sur l'année s'élèverait non pas à 4 agents/jour mais à 6 agents/jours.

Au final, vous parvenez (avec ces données tronquées) à un besoin, à minima, estimé à 8 agents/jours et vous ne retenez pourtant que 7 agents titulaires. Même en considérant l'apport des 2 agents suppléants, vous ne couvrez pas complètement les besoins si l'on retient des données objectives incluant notamment l'essor des courriels.

Que dire de l'incidence de ce dispositif sur les équipes de gestion maintenues (assiette et recouvrement) et qui devront composer avec de forts prélèvement d'effectifs ?

Rien ou pas grand-chose de concret puisque vous occulterez d'en aborder l'impact.

S'agissant du projet de Fréjus, la hausse constatée du volume des courriels entre 2016 et 2017 s'est élevée à 56 %. Sur la même base de l'augmentation moyenne départementale, le volume des courriels passerait de 23340 à 36410. Là encore, 2 agents/jours supplémentaires à ceux prévus devraient être ajoutés.

Par ailleurs, à défaut de posséder des données fiables en matière de volume de réception téléphonique, vous basez votre projection sur les flux enregistrés au SIP de Hyères arguant du fait que c'est celui qui se rapprocherait le plus de celui de Fréjus. Ce n'est pas sérieux !

Au final, là encore, vous parvenez (avec ces données tronquées) à un besoin, à minima, estimé à 8 agents/jours et vous ne retenez pourtant que 7 agents titulaires. Que dire du calibrage objectif de 10 emplois pour tenir compte de l'essor des courriels ?

Il est quasiment acquis que les 4 agents suppléants seront continuellement sollicités pour satisfaire aux sollicitations des usagers, Autant de forces de travail manquantes au sein des équipes de gestion.

En toute cohérence, l'impact de ce dispositif sur les équipes de gestion maintenues (assiette et recouvrement) et qui devront composer avec de forts prélèvement d'effectifs n'a pas été mesuré .

Vous avez l'occasion aujourd'hui de démontrer que vous êtes en capacité d'entendre et de prendre en compte les aspirations des agents.

En conclusion, toutes les réorganisations que vous voulez mettre en place (réductions d'horaires, RCT, fusion des services, fermetures de petites structures) ne sont que l'application des recommandations préconisées par la Cour des comptes dans son rapport consacré au 10 ans de la DGFIP. Il est évident que la DGFIP, en se restructurant de cette manière, supportera en partie les économies tant attendues de nos gouvernants au mépris d'un dialogue social de qualité.

Vous comprendrez bien, Monsieur le Directeur, que ni les agents ni leurs représentants ne peuvent cautionner que les services des Finances Publiques deviennent le prélèvement à la source (PAS) des emplois à supprimer.

Aussi, nous réitérons notre demande de concertation sur tous les sujets des missions et conditions de travail .

Il en va du respect des agents !

Nous vous demandons l'annexion de cette déclaration au PV de séance